

Semaine de la finance solidaire – Du 4 au 11 novembre 2019

## LA FONDATION TERRE SOLIDAIRE : ACTEUR DU FINANCEMENT DE LA TRANSITION

**Zoom sur le FCP « Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat », un produit d'épargne solidaire en faveur de la transition écologique, économique et sociale.**

Créée en 2016, la Fondation Terre Solidaire s'est donnée pour mission d'encourager, soutenir et fédérer les initiatives citoyennes qui favorisent de meilleures pratiques en matière d'agro-écologie, d'économie circulaire et d'énergies renouvelables. Elle a, en trois ans, accordé plus d'un million d'euros de subventions grâce au soutien de plus de 1 800 donateurs et mécènes.

Au-delà des campagnes de collecte de fonds que la fondation mène et des dons qu'elle reçoit, elle entend élargir ses apports financiers pour fortifier les projets soutenus. Dans cette optique, **elle souhaite sensibiliser les citoyens en mesure d'épargner, d'opter pour un investissement socialement responsable, ajoutant ainsi une dimension éthique à un placement traditionnel. Elle a ainsi développé, en partenariat avec Ecofi - Groupe Crédit Coopératif, un produit d'épargne solidaire, sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) « Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat », pour contribuer au financement de la transition.**

### Techniquement comment marche ce FCP ?

L'épargne solidaire a pour but d'investir dans des opérations ayant une utilité sociale ou environnementale et permet ainsi de faire fructifier son argent tout en participant aux enjeux de la collectivité, y ajoutant une dimension « éthique » par rapport à des placements traditionnels.

Le FCP de la Fondation Terre Solidaire, baptisé « Transition pour le climat », investit dans des entreprises et des projets écoresponsables et solidaires, répondant aux enjeux du développement durable. Il exclut, de fait, tout secteur lié à l'extraction et l'exploitation des combustibles fossiles, à la filière nucléaire, ou encore à l'incinération des déchets.

Le FCP est géré par Ecofi Investissements, la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif. La durée de placement recommandée est de 5 ans. La valeur initiale de la part est de 150 €. Aucune commission de souscription, ni de rachat. Les frais de gestion sont de 2 % TTC.

En reversant les revenus annuels issus de l'épargne, dans la limite des 50 %, sous forme de dons, pour soutenir les actions de Fondation Terre Solidaire, le contribuable peut déduire 66% de son impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

### Labellisé Greenfin et Finansol

Le FCP « Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat » est labellisé Greenfin. Premier label d'Etat dédié à la finance verte, il certifie l'orientation des investissements vers le financement de la transition écologique et énergétique. Il est également labellisé par Finansol qui distingue les placements solidaires et garantit aux épargnants une contribution au financement d'activités génératrices d'utilité sociale. Code ISIN : **FR0013381738** - En savoir plus : <https://fondation-terresolidaire.org/>